

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 04 – MOBILIER COLLECTIF

RBURM13B – TABLE DE REUNION PIET CENTRAL 120 CM ENVIRON

- * Piétement métallique époxy
- * Plateau épaisseur minimum 25 mm stratifié ou mélaminé haute résistance contrebalancé
- * Piétement central avec embase lestée
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé

RCOLCH01 – CHAISE 4 PIEDS COQUE BOIS VERNIS - EMPILABLE

- * Piétement métallique en tube d'acier époxy
- * Coque bois en hêtre multipli épaisseur minimum 9 mm
- * Coque multipli vernis naturel ou teinté au choix des utilisateurs
- * Avec embouts plastique non tachant
- * Un système de protection évitera le marquage des coques lors des empilements

RCOLTA01A – TABLE 4 PIEDS – 80 X 60 CM

- * Piétement métallique époxy tube d'acier rond diamètre 4 cm minimum avec vérins de réglage
- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié épaisseur minimum 2 cm
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLTA08 – TABLE DEMI-ROND 4 PIEDS – DIAMETRE 160 CM

- * Piétement métallique époxy tube d'acier rond diamètre 4 cm minimum avec vérins de réglage
- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié épaisseur minimum 2 cm
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLTAD05 – TABLE DE REUNION A DEGAGEMENT LATERAL – 180 X 80 CM

- * Piétement métallique époxy à dégagement latéral avec vérins de réglage
- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié, épaisseur minimum 2 cm
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLTA01 – TABLE 4 PIEDS – 80 X 80 CM

- * Piétement métallique époxy tube d'acier rond diamètre 4 cm minimum avec vérins de réglage
- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié épaisseur minimum 2 cm
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLTA05 – TABLE 4 PIEDS – 180 X 80 CM

- * Piétement métallique époxy tube d'acier rond diamètre 4 cm minimum avec vérins de réglage
- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié épaisseur minimum 2 cm
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLTAD02 – TABLE A DEGAGEMENT LATERAL – 120 X 80 CM

- * Piétement métallique époxy à dégagement latéral avec vérins de réglage

- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié, épaisseur minimum 2 cm
- * Plateau traité anti-bruit
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLTAD03A – TABLE DE REUNION A DEGAGEMENT LATERAL – 120 X 80 CM

- * Piétement métallique époxy à dégagement latéral avec vérins de réglage
- * Plateau stratifié minimum 8/10 ème contrebalancé stratifié, épaisseur minimum 2 cm
- * Avec ceinture métallique sous plateau en tube d'acier
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RSTBACC001 – TABLE 80 X 80 CM – PLATEAU ACOUSTIQUE

- * Piétement métal époxy à dégagement latéral
- * Tube rond ou ovale avec embase de pieds cintrées
- * Plateau épaisseur 23 mm minimum agglo ou MDF stratifié contrebalancé stratifié
- * Chant surmoulé, bordure antichoc, pvc ou postformé ou alaise bois
- * Plateau conçu pour atténuer le bruit (traitement acoustique)
- * Piétement muni de vérins de réglage

RSTBACC003 – TABLE 140 X 80 CM – PLATEAU ACOUSTIQUE

- * Piétement métal époxy à dégagement latéral
- * Tube rond ou ovale avec embase de pieds cintrées
- * Plateau épaisseur 23 mm minimum agglo ou MDF stratifié contrebalancé stratifié
- * Chant surmoulé, bordure antichoc, pvc ou postformé ou alaise bois
- * Plateau conçu pour atténuer le bruit (traitement acoustique)
- * Piétement muni de vérins de réglage

RSTBACC007 – TABLE RONDE PIED CENTRAL - DIAMETRE 120 CM – PLATEAU ACOUSTIQUE

- * Piétement métal époxy
- * Tube rond ou ovale avec embase de pieds cintrées
- * Plateau épaisseur 23 mm minimum agglo ou MDF stratifié contrebalancé stratifié
- * Chant surmoulé, bordure antichoc, pvc ou postformé ou alaise bois
- * Plateau conçu pour atténuer le bruit (traitement acoustique)
- * Piétement muni de vérins de réglage

RREST14 – BAHUT BUFFET 3 PORTES

- * Portes et corps en panneaux mélaminé ou stratifié ép. 19 mm minimum
- * Sur cadre porteur métal ou Piétement métal époxy ou ossature hêtre massif
- * Avec 2 étagères réglables et 3 tiroirs
- * plateau stratifié avec angles arrondis
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RCOLCH05A – CHAISE GARNIE- PIETEMENT APPUI SUR TABLE - EMPILABLE

- * Piétement métallique en tube d'acier époxy
- * Revêtement tissu enduit ou PVC classé M2
- * Avec embouts plastique non tachant
- * Un système de protection évitera le marquage des coques lors des empilements

RAFIP003 – MEUBLE 12 CASES – AVEC PORTES

- * Dimensions : L 85 x H 185 x P 45 environ
- * 3 colonnes de 4 cases
- * Portes et corps en panneaux mélaminé ou stratifié ép. 19 mm minimum
- * Sur cadre porteur métal ou Piètement métal époxy
- * Portes à serrures de type boîte à lettres
- * Dimensions utiles des casiers : L 25,7 x H 40,6 x P 40,5 cm environ

RAFIP004 – MEUBLE 12 CASES – SANS PORTES

- * Dimensions : L 85 x H 185 x P 45 environ
- * 3 colonnes de 4 cases
- * Corps en panneaux mélaminé ou stratifié ép. 19 mm minimum
- * Sur cadre porteur métal ou Piètement métal époxy
- * Dimensions utiles des casiers : L 25,7 x H 40,6 x P 40,5 cm environ

CLAUSES PARTICULIERES DU LOT 04

Les offres doivent être accompagnées d'une documentation précise des produits proposés.
Les offres seront accompagnées des gammes de coloris dans la matière.

- Pour les plateaux et panneaux : Palette d'au moins 10 coloris de stratifié et de mélaminé dont au moins 2 tons bois
- Pour les structures : Palette d'au moins 8 coloris d'époxy

Les candidats sont autorisés à présenter une palette plus vaste sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé pour ces coloris.

Le délai de garantie minimum des équipements et des matériels est de 2 ans. Le candidat pourra proposer une garantie plus longue et devra l'indiquer dans le BPU TQE. Le point de départ de la garantie est la date du jour de l'admission et donc du transfert de propriété.

LE TITULAIRE DU LOT S'ENGAGE A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE PLANNING DE LIVRAISON DONNE PAR L'AFIPH OU PAR SON REPRESENTANT

Le titulaire du lot a une obligation d'information et de conseil sur les produits et les fournitures proposés.

LIVRAISON :

Les prix indiqués doivent intégrer la livraison selon la norme Incoterms 2010 DDP 38 (Isère), le montage et la mise en place des mobiliers dans les locaux de chaque site de destination, selon les indications du planning d'exécution.

Le candidat doit livrer et installer les équipements sur 3 sites différents (La Buisse, Coublevie et Voiron), à 3 périodes différentes. Le candidat doit en avoir tenu compte lors de l'établissement de son prix.

Le titulaire devra prendre ses dispositions quant aux moyens de déchargement nécessaires et de mise en place.

Dans le cadre des opérations d'installation, le titulaire devra procéder à l'évacuation des emballages perdus (cartons, plastiques, palettes) ainsi qu'au nettoyage des mobiliers installés et des salissures provoquées lors des installations ou des fixations des matériels.

Le pointage des livraisons par l'AFIPH ou par son représentant sera fait selon les conditions prévues au CCAG-FCS, et notamment selon les modalités fixées aux articles 20 et 22 à 26 du CCAG-FCS.

NORMES ET SECURITE :

Les mobiliers et matériels proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- La norme NF Mobilier Collectif (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- La norme NF Mobilier Santé (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- Les normes de classement au feu valide en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2
- Les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18
- Il sera fourni une déclaration et une attestation de conformité CE certifiées par : LNE, INRS pour les mobiliers et matériels le nécessitant
- Les mobiliers et matériels faisant l'objet de Norme NF devront être explicitement repérés.

Signature et cachet du candidat

